

vitré

INFORMATION

n° 4 - décembre 1978

● *thème de ce
bulletin :*

“ LES TRAVAUX ”



au sommaire...

- . Helmstedt
- . l'école et le budget
- . l'aide ménagère
- . le B.A.S. et les loisirs
- . la parole est aux Vitréens
- . à votre service
- . comment raccorder vos
branchements au
réseau eaux usées
- . en bref...

HELMSTEDT



VITRE



Madame,
Monsieur,

Bons voeux pour Noël et le Nouvel An.

Nous ferons tous les efforts pour :

- . favoriser le développement économique et la création d'emplois à Vitré, car c'est la première attente de la plupart des familles, pour elles-mêmes et leurs enfants.
- . améliorer les conditions de vie, de logement et d'environnement pour la population ; nous le ferons en associant et informant le plus possible la population, en essayant d'obtenir les meilleurs financements (par subvention) et en gérant de façon attentive et rigoureuse les deniers publics.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Mehaignerie', written over a horizontal line.

Pierre MEHAIGNERIE

LES TRAVAUX

Voilà un titre simple pour un programme important.

La Ville de Vitré a un besoin certain d'équipements. L'ambition de la municipalité est de réaliser, avec un budget donné, le maximum d'équipements, en obtenant un financement approprié et le meilleur taux de subvention.

Pour tous les travaux qui sont à leur portée, les entreprises vitréennes sont consultées.

Il nous faut saisir les opportunités pour développer les emplois et particulièrement les emplois féminins : c'est pourquoi nous avons fait des travaux dans notre usine-relais pour la venue de Rockall ; c'est pourquoi nous faisons actuellement quelques travaux dans un bâtiment de la caserne de la Trémoille pour la venue d'une nouvelle entreprise.

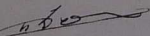
L'assainissement et l'eau n'ont pas de répercussion sur le budget, mais sur les surtaxes payées dans le prix de l'eau. Il nous faut continuer notre réseau d'assainissement, régler certains problèmes au niveau de la station d'épuration (odeur, pollution).

Pour l'eau, l'investissement important en 1979 sera la station de surpression qui a été préférée au château d'eau, pour des raisons de coût et d'esthétique.

En matière scolaire, nous avons réalisé récemment l'école de la Hodeyère et un nouveau C.E.S. à Saint-Etienne. En ce qui concerne le sport, un effort important est également réalisé : 1979 verra l'ouverture de la nouvelle piscine couverte, ainsi que d'une nouvelle halle de sport à Saint-Etienne.

En outre, nous avons voulu que Vitré dispose d'une salle de fêtes à la dimension de la ville. Les travaux de rénovation complète vont débiter au printemps.

Certes, beaucoup de choses restent encore à faire. Compte tenu des contraintes budgétaires qui sont celles de nombreuses communes, il nous faut choisir et étaler nos réalisations dans le temps.



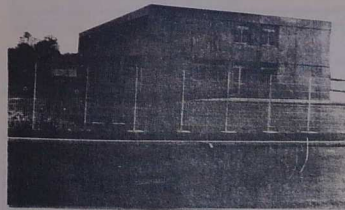
Joseph PRODHOMME
Adjoint chargé des travaux

quelques réalisations engagées ou terminées en 1978

CINQ OBJECTIFS PRINCIPAUX

- DES BESOINS EN EQUIPEMENTS SCOLAIRES, CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS, POUR UNE POPULATION JEUNE
- L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS DE VITRE
- FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES CREATIONS D'EMPLOIS
- RENDRE LE CENTRE VILLE PLUS ATTRACTIF ET PLUS VIVANT
- UNE POLITIQUE DE LOGEMENT ACTIVEE POUR REPENDRE A LA DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUX BESOINS D'ACCESSION A LA PROPRIETE

I - DES BESOINS EN EQUIPEMENTS SCOLAIRES, CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS, POUR UNE POPULATION JEUNE



UN GROUPE SCOLAIRE
A LA HODEVERE

- Maître de l'ouvrage : VILLE DE VITRE
- Programme (école maternelle : 5 classes
(école primaire : 12 classes
(logements
(cuisine et cantine
soit au total une surface couverte au sol de 48 977 m²
- Travaux réalisés de juillet 77 à avril 78
- Coût : 6 400 000 (+ terrain et V.R.D.)
- Financement (subvention = 2 123 000 (dont 610 000 à titre exceptionnel
(part de la ville = 4 277 000



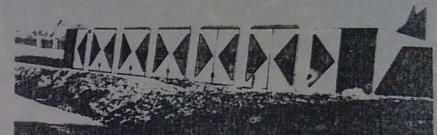
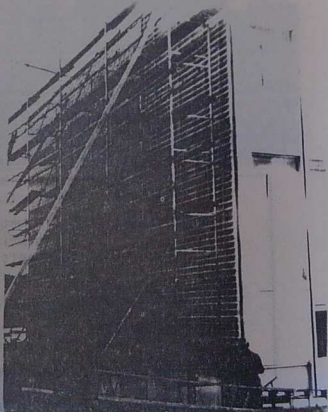
UN C.E.S. A SAINT-ETIENNE

Maître de l'ouvrage :
 (1ère tranche : VILLE DE VITRE
 (2ème tranche : ETAT
 Capacité : 600 élèves

- Programme (externat - salles de classe
 (atelier
 (cuisine et cantine
 (logements
- Travaux réalisés de juillet 1977 à fin novembre 1978.
- Coût total = 8 860 000 francs, soit :
 - . construction de la première tranche = 5 700 000 francs
 (subvention = 3 800 000 francs
 (part de la ville = 1 900 000 francs
 - . construction de la seconde tranche = 2 500 000 francs
 (part de l'Etat = 1 962 000 francs
 (participation forfaitaire de la ville = 538 000 francs
 - . acquisition + sondage + voie d'accès à la charge de la ville, soit = 660 000 francs

DE GROS TRAVAUX AU C.E.T. ROUTE DE RENNES

- Maître de l'ouvrage : VILLE DE VITRE
- Programme :
 - . isolation extérieure des pignons les plus exposés
 - . isolation intérieure des allèges des fenêtres, des coffres de ventilation et des plafonds
 - . reconstruction des réseaux extérieurs de distribution de chauffage
 - . réalisation d'une nouvelle installation de chauffage dans les ateliers
- Travaux réalisés du 15 juin au 15 décembre 1978
- Coût : 1 240 000 francs
- Financement (subvention : 1 000 000 (dotation exceptionnelle)
 (part de la ville : 240 000



UNE PISCINE COUVERTE

- Maître de l'ouvrage : ETAT (Jeunesse et Sports
- Programme :
 - . bassin de 25 m
 - . pataugeoire
 - . vestiaire et accueil
- Travaux réalisés au 31 décembre 1978
- coût total, y compris V.R.D. et abords : 3 731 760.13
- Financement : part de l'Etat : 1 313 000.00
 participation forfaitaire de la Ville : 2 418 760.13
 (subvention sur V.R.D. de 65 000)

DES COURTS DE TENNIS, STADE DU BOULEVARD LOUIS-GIROUX



- Maître de l'ouvrage : VILLE DE VITRE
- Programme :
 - . 2 courts Jean Becker en mateco (2 courts supplémentaires en enrobés seront réalisés tout prochainement
 - Travaux réalisés en juin et juillet 1978
 - Coût : 186 000 francs
 - Financement (subvention = 74 000
 (part de la ville = 112 000

Ces courts de tennis ne se justifient que par le développement de ce sport de plus en plus populaire avec une école de tennis d'environ 120 jeunes et adultes.

UN MILLE-CLUB DANS LE QUARTIER DU CHENE

- matériel attribué gratuitement par l'Etat (Jeunesse et Sports)
- construction supportée par la ville et réalisée en mai, juin, octobre, novembre, décembre, par les élèves du C.E.T. de Vitre
- Coût de l'implantation : 18 000 f. + aménagement des abords (E.V.)





UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DANS LE CENTRE VILLOIS

- Maître de l'ouvrage : VILLE DE VITRE
- Travaux réalisés de janvier à octobre 1978
- Coût total : 738 000 francs, dont :

. acquisition de l'immeuble	=	203 000 francs
subvention	:	91 000
part de la ville	:	112 000
. aménagement	=	400 000 francs
subvention	:	200 000
part de la ville	:	200 000
. mobilier	=	130 000 francs
subvention	:	65 000
part de la ville	:	65 000

11 - L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS DE VITRÉ

A - DES ÉQUIPEMENTS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

L'ALIMENTATION EN EAU

- Maître de l'ouvrage : ville de VITRE
- Programme : extension de réseaux (suite Valière)
- Travaux réalisés en 1978
- Coût : 2 830 000 francs
- Financement : - subvention = 1 137 000 francs
- part de la ville = 1 693 000 francs



L'ASSAINISSEMENT

- Maître de l'ouvrage : Ville de VITRE
- Programme en 78 - 9ème tranche de travaux

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| . Complexe Sportif | . Boulevard des Rochers |
| . rue Poterie | . rue des Bénédictins |
| . impasse de la Poulrière | . Croix des Cerisiers |
| . impasse Sainte-Croix. | |

- Travaux réalisés en 1978
- Coût : 750 000 francs

- | | | | |
|---------------|-------------------|---|---------|
| - financement | (subvention | : | 186 750 |
| | (part de la ville | : | 563 250 |

B - UNE VILLE PLUS PROPRE, PLUS AGRÉABLE, PLUS VERTE



Les travaux du souterrain de la Gare

- Maître de l'ouvrage : VILLE DE VITRE
- Programme (étanchéité à la résine (réfection du sol avec couche drainante (reprise de l'éclairage
- Travaux réalisés de fin octobre à fin décembre
- Coût : 105 000 francs (supportés entièrement par la ville)
- (non compris les travaux réalisés par les employés municipaux).

L'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE

- Maître de l'ouvrage : Ville de VITRE

- Coût global depuis le début de l'opération : 1 200 000 francs

- | | | | |
|---------------|-------------------|---|-----------|
| - Financement | (subvention | : | 1 080 000 |
| | (part de la ville | : | 120 000 |

L'ACQUISITION D'UNE BALAVEUSE

- Coût : 270 000 francs (entièrement supporté par la ville)

L'ACQUISITION DE CORBEILLES
A PAPIER

Nombre : 60 en 1978
Coût : 7 600 francs (entièrement supporté
par la Ville)



C - RENDRE SERVICE AUX PERSONNES DÉPOURVUES DE MOYEN DE LOCOMOTION

LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE BUS

- Création du service : le 12 décembre 1977
- Nombre de personnes transportées au 30 novembre 1978 = 42 796
- Nombre de kilomètres parcourus = 20 990
- Coût : - investissement = 240 000 francs
(bus + panneaux de signalisation et marquage au sol + abris)
- fonctionnement (dépenses au 1.12.78) = 108 670 francs
recettes billets = 42 786 F.
- subvention globale sur 1978
(investissement + fonctionnement) = 65 000 francs

III - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LES CRÉATIONS D'EMPLOIS :
NÉCESSITÉ D'AMÉNAGER NOTRE USINE-RELAIS, ROUTE DE BEAUVAIS

Maître de l'ouvrage : VILLE DE VITRE

- Programme (construction de 300 m² de bureaux
(installation du chauffage dans le bâtiment existant
(construction de sanitaires
(reprise de peintures intérieures et extérieures
- Travaux réalisés de mai à fin octobre 1978
- Coût total = 660 000 francs
- Emplois créés (au 1.12.78) : 48 (dont 45 attribués par l'intermédiaire de
l'A.N.P.E. de Vitre)
- Loyer mensuel payé par l'entreprise : 7 500 H.T.

IV - RENDRE LE CENTRE VILLE PLUS ATTRACTIF ET PLUS VIVANT

OBJECTIFS

- Un centre ville vivant et accueillant, et pour cela :
 - faciliter la rénovation de l'habitat
 - favoriser la rotation des véhicules
 - orienter les voitures ventouses vers les parkings gratuits.

A - CIRCULATION ET PARKING -

TROIS MOYENS :

a) PARKINGS GRATUITS NOUVEAUX

- rue de Paris (ancien immeuble Fricot)
- parking paysagé de 30 places
- cour de la gare S.N.C.F. : parking de 173 places
- qui s'ajoutent aux parkings gratuits existants :
 - place de la Gare (en partie)
 - place du Château
 - place Notre-Dame
 - place du Marchix
 - place de la République
 - pourtour Saint-Martin
- en plus des rues ou n'existent ni zone bleue ni parcmètres.



b) ZONE BLEUE - avec disque obligatoire que l'on peut trouver dans les banques, stations services, etc

rues concernées

- rue de la Borderie (de la rue de la Bridolle à la rue Duquesclin
- rue Duquesclin (de la rue N.-Dame à la rue de la Borderie)
- Sévigné
- Poterie (de la rue Duguesclin à la rue Beaudrairie)
- Beaudrairie (de la rue Poterie aux Promen. St-Ves)
- de la Trémouille (de la rue Beaudrairie à la rue Garengeot)
- Conséquence : disque obligatoire dans ces rues
- Marquage au sol très distinctif (trait bleu sur le trottoir)

ATTENTION, maintenant elles sont peintes en BLEU

c) QUELQUES PARCMÈTRES (en nombre limité) par petits coûts

B - LA RÉNOVATION DE L'HABITAT -

POUR AMÉLIORER LE CONFORT ET PERMETTRE L'OBTENTION D'ALLOCATIONS

BILAN APRES UN AN

54 logements font l'objet d'une restauration :

- propriétaires bailleurs = 29 logements ayant fait ou devant faire incessamment l'objet d'une demande de subvention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- propriétaires occupants = 16 logements
- personnes âgées = 9 logements ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès des caisses de retraite

LOGEMENT

NATURE DES TRAVAUX

- 47 dossiers pour mises aux normes
- 6 pour travaux de tapisserie peinture
- 1 pour travaux d'agrandissement

POSSIBILITE DE SUBVENTIONNEMENT DE CES TRAVAUX

COUT DE LA MISSION ARIM (pré-convention)

- 190 000 francs
- financement (subvention = 95 000 francs
part de la ville = 95 000 francs)

OBJECTIFS

- poursuivre l'action de rénovation sur environ 200 autres logements (nouvelle convention)

Se renseigner auprès de l'ARIM-BRETAGNE
rue Poterie (permanence tous les jours
(voir article page 27)



V - UNE POLITIQUE DE LOGEMENT ACTIVE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUX BESOINS D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Dans nos objectifs, trois actions principales étaient à entreprendre :

- Nous avons lancé depuis juin 1977 une opération d'ensemble de rénovation de l'habitat ancien, spécialement dans le centre de la ville pour y maintenir une activité réelle. Par ailleurs, nous continuerons un effort accru sur le logement social locatif H.L.M., comme cela est déjà le cas depuis 6 ans, grâce au Comité de Développement du Pays de Vitré. Enfin, pour l'accession individuelle à la propriété, nous avons donné la priorité aux lotissements communaux avec la liberté de choix des entrepreneurs qui feront la construction.
- Réalisation de 150 logements locatifs à la Motte - location 1979
- Lotissement communal de la Grange : 66 lots - tous vendus
et 20 maisons individuelles H.L.M. accession
25 maisons individuelles locatives.

Helmstedt



notre premier tour de jumelles ...

Ville très agréable, située à proximité de la frontière RFA - RDA, sur l'axe routier HANOVRE - BERLIN (80 km de Hanovre, 180 km de Berlin)

28000 habitants, un Conseil Municipal regroupant 37 conseillers plus un "Directeur de la Ville" chargé plus particulièrement de la gestion de la ville même.

LES EQUIPEMENTS

affaires culturelles

- une très belle salle des fêtes, d'un bon aménagement et d'une remarquable décoration, toutefois, avec la diversité des activités et une bonne fréquentation, une nouvelle salle est en construction
- un théâtre
- une bibliothèque
- une école de musique
- une maison des jeunes et de la culture, où les jeunes gens et jeunes filles y trouvent beaucoup de loisirs et d'activités.

enseignement

- plusieurs écoles maternelles et primaires, mais aussi 2 C.E.S., 1 lycée, auxquels s'ajoutent 1 C.E.S. section S.E.S. et un lycée technique.



12

santé

- . un hôpital, un foyer de personnes âgées, une maison de retraite.

sport

De bons aménagements sportifs, mais surtout un remarquable équipement en piscine, en effet, il y a deux piscines :

- . une en plein air, à proximité de la campagne
- . une couverte en centre ville, avec 5 bassins dont une avec fond mobile pour les handicapés physiques, et pour aussi faciliter l'accès des enfants. Très belles installations modernes, très propres, et surveillance intense "bonnets obligatoires pour les dames, mais aussi ... pour les messieurs !", d'un coût élevé, presque 2 milliards de nos anciens centimes. Ces piscines bénéficient de subventions spéciales du gouvernement allemand pour deux raisons : ville très éloignée de la mer et aussi nécessité de maintenir sur place les habitants et éviter l'exode compte tenu de la position de cette ville (poste frontière).

--

Actuellement, les locaux de la mairie sont installés dans un immeuble ancien, d'une très belle architecture et d'une très belle décoration (boiseries vitraux ...) mais ces locaux étant peu spacieux, une nouvelle mairie est en construction et la cérémonie officielle de jumelage devrait nous la faire découvrir.

--

Il y a 11 à 12000 personnes actives, soit 40% de la population, 50% de ces actifs effectuent le trajet journalier vers d'autres villes, pour se rendre à leur travail (une mine de lignite, une sucrerie, une succursale de fabrication de ciment, une usine Phildar, sont les entreprises les plus importantes).

budget communal 35,5 millions de D.M., ne serait-ce qu'à 2 francs, faites compte ! ...

Il faut, là aussi effectuer des choix judicieux quant aux investissements et les problèmes des deux villes sont assez similaires : géographiquement, elles sont toutes les deux excentrées de leur pays, l'une à l'est, l'autre à l'ouest.

La prospection des emplois et donc des implantations d'entreprises sont les préoccupations prioritaires des deux Municipalités.

13

Ces deux villes jouissent également d'un passé historique très intéressant.

Il ne s'agit là que d'un premier contact et d'une première découverte. En un week-end, il n'était pas possible d'être plus "curieux".

Pour ce premier déplacement officiel, notre ville était représentée par une délégation du Conseil Municipal, à savoir : M. MEHAIGNERIE, Madame TARDIF, MM. LOURY, MARTIN, MORILLON, NICOLLE, POIRRIER, SIMON ^{dues}, BAZIN, nous accompagnait également, Madame FILLY, professeur d'allemand et habitant à Vitré.

Nous devons remercier plus particulièrement Madame FILLY, qui a ainsi favorisé les échanges et les contacts, traduisant avec beaucoup de facilité et de précision tous les discours et commentaires qui ont été prononcés au cours de ces deux journées.

Le transport par train peut paraître long, mais il n'est pas désagréable,

- . départ VITRE : 18h30 - arrivée PARIS : 21h30
 - . départ PARIS gare du Nord : 23h20 - arrivée HELMSSTEDT : 11h20 le lendemain,
- sans aucun changement, il s'agit de la ligne
PARIS - BERLIN - MOSCOU.

La délégation municipale vitréenne a apprécié l'accueil très agréable et chaleureux qui lui a été réservé.

Nous avons été hébergés au domicile des conseillers municipaux et des visites locales nous ont permis de découvrir quelques aménagements : piscines, hôpital, foyer personnes âgées, maison de retraite, exploitation agricole.

Nous avons également visité en groupe la ville et son environnement et notamment le poste frontière RFA - RDA, avec le rideau de fer. Ce poste frontière est d'ailleurs géré et dépend de la municipalité d'HELMSTEDT.

Mais ce bref séjour devait se terminer et sur le quai de la gare, la fanfare locale devait nous saluer et nous dire "au revoir et à bientôt".

Le rendez-vous est fixé aux 7, 8 et 9 avril prochains, cette fois à VITRE, avec les flonflons de notre Mi-Carême, où se produira d'ailleurs la fanfare d'HELMSTEDT.

Nous allons donc constituer un Comité de Jumelage, afin d'organiser les démarches et réceptions diverses.

Nous comptons sur tous les Vitréens pour réserver aux représentants de cette ville "notre jumelle", le meilleur accueil.

L'aide ménagère a domicile

C'est en 1962 qu'a été introduit dans le dispositif de l'Aide Sociale, une nouvelle formule d'intervention auprès des personnes âgées : L'AIDE MÉNAGÈRE A DOMICILE.

Cette mesure visant à favoriser le maintien à domicile chaque fois que cela est possible, consiste à mettre à la disposition des personnes âgées, une aide ménagère qui, non seulement les aide à accomplir un certain nombre de tâches matérielles (ménage, approvisionnement, etc ...) difficilement compatibles avec leur âge ou leur état de santé, mais aussi leur apporte, par sa seule présence, une sensation réconfortante de sécurité.

De tels services existent pratiquement sur tout le territoire français, au moins au niveau des villes. Ils sont organisés et gérés soit par les bureaux d'Aide Sociale, soit par des associations privées qui se sont données cette vocation.

• A VITRE, le service d'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées est assuré par le Bureau d'Aide Sociale, établissement public communal dépendant de la Ville de VITRE.

SUR VITRE,

- 90 personnes âgées bénéficient actuellement de ce service,
- 35 personnes sont employées comme aide-ménagère

QUELLES SONT LES CONDITIONS A REMPLIR ?

CONDITIONS D'AGE : 65 ans
ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail.

CONDITIONS DE RESSOURCES :

- 1) Si les ressources de la personne âgée, ou du ménage, ne dépassent pas le plafond fixé pour l'attribution du Fonds National de Solidarité (soit : pour 1978, 12.900 francs par an pour une personne seule et 24.000 francs pour un ménage), L'AIDE MÉNAGÈRE EST ACCORDEE A TITRE ENTIEREMENT GRATUIT DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE.

• Il n'y a plus d'obligation alimentaire pour les enfants, ni d'inscription hypothécaire sur les biens du demandeur.

- 2) Dans les autres cas, l'aide ménagère est accordée par la Caisse de retraite vieillesse ou de retraite complémentaire, dont dépend la personne intéressée, à condition que l'organisme gestionnaire ait passé une convention avec cette Caisse, ce qui est le cas du Bureau d'Aide Sociale de Vitre.

Chaque Caisse de retraite fixe un plafond de ressources pour l'attribution de cette prestation, ainsi qu'un taux de participation financière variable en fonction des ressources du demandeur. Il n'y a donc pas gratuité totale comme dans le premier cas.

exemple Ainsi, sur VITRE :

- a) Madame X, dont les ressources mensuelles s'élèvent à 1.250 francs paie 1.25 francs par heure d'aide ménagère
- b) Monsieur et Madame Z, dont les ressources mensuelles s'élèvent à 2.350 francs, paient 2,55 francs par heure
- c) Monsieur Y ayant un revenu de 1.900 francs par mois, paie 5.85 francs par heure.

QUELLE EST L'IMPORTANCE DE LA PRESTATION ACCORDEE

Sauf cas exceptionnels, il est accordé au maximum 30 heures par mois. La décision intervient après constitution d'un dossier, en tenant compte de l'état de santé et des besoins réels du demandeur.

Sur VITRE, dans la plupart des cas, la personne âgée choisit une personne qu'elle connaît pour être "aide ménagère", et la propose au Bureau d'Aide Sociale qui devient l'employeur de celle-ci pour la durée du service.

Dans le cas où la personne âgée ne connaît pas quelqu'un susceptible de rendre ce service, le Bureau d'Aide Sociale propose une aide ménagère.

OÙ S'ADRESSER ?

Pour tous renseignements et constitution de dossiers, prendre contact avec le

➔ BUREAU D'AIDE SOCIALE
HOTEL DE VILLE
2ème bureau, rez-de-chaussée
VITRE

le centre de loisirs

- . UN LIEU ET UN MOMENT DE DÉTENTE ET D'EXPRESSION
- . UN TEMPS DE LOISIRS POUR VOS ENFANTS
- . UNE OCCASION DE PLUS POUR VOS ENFANTS DE PRENDRE DES INITIATIVES
- . UNE POSSIBILITÉ DE DÉCOUVERTE, D'EXPERIENCE ...

Ils peuvent jouer avec des camarades, choisir parmi les activités organisées avec les animateurs (jeux de plein air, activités manuelles, activités d'expression, jeux de société ...)

Ils sont en sécurité sous la responsabilité d'animateurs.

ORGANISÉ PAR LE BUREAU D'AIDE SOCIALE,

DANS LE CADRE DU PRÉ-CENTRE SOCIAL :

Le "CENTRE DE LOISIRS" de la Hodeyère fonctionne maintenant depuis le 4 octobre dernier. Ouvert aux enfants de 6 à 11 ans, il est organisé à l'école Primaire de la Hodeyère tous les mercredis au cours de l'année scolaire et pendant les vacances de Toussaint, Noël, Février et Pâques.

TROIS FORMULES POSSIBLES

- 1) la journée complète - participation financière 12,00 F
- 2) la demi-journée sans repas (matin ou après-midi) part fixe 3,50 F
- 3) la demi-journée avec repas (matin ou après-midi) part fixe 9,00 F

Les enfants peuvent s'y rendre les mercredis de leur choix.

DEUX CONDITIONS TOUTEFOIS

- 1) les enfants doivent être inscrits. L'inscription est gratuite et valable pour toute l'année scolaire.
- 2) être en possession d'un "ticket de participation".

INSCRIPTION ET VENTE DES TICKETS DE PARTICIPATION

AINSI QUE TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 1) les lundi, mardi, jeudi, vendredi : au Bureau d'Aide Sociale
Hôtel de Ville (rez-de-chaussée) 28 bureau
de 8h à 12h30 et de 14h à 17h30.
- 2) le mercredi : au Centre de loisirs à l'École de la Hodeyère.

LE CENTRE DE LOISIRS SERA OUVERT AU COURS DES VACANCES SCOLAIRES DE
NOËL - FÉVRIER - PAQUES

aux dates suivantes :

NOËL 1978	FÉVRIER 1979	PAQUES 1979
vendredi 22.12	jeudi 22.02	jeudi 12.04
mercredi 27.12	vendredi 23.02	vendredi 13.04
jeudi 28.12	lundi 26.02	mardi 17.04
vendredi 29.12	mardi 27.02	mercredi 18.04
mercredi 03.01	mercredi 28.02	jeudi 19.04
		vendredi 20.04
		lundi 23.04

(pour ces périodes
(de vacances, il est
(demandé aux parents
(d'inscrire les
(enfants au moins
(huit jours à l'avance.
(
(Demander les imprimés
(au B.A.S. ou au
(Centre de Loisirs.

LE MERCREDI-CLUB

Ouvert depuis le mercredi 8 novembre, il est organisé en collaboration avec le BUREAU D'AIDE SOCIALE et l'ASSOCIATION DE MAISON ROUGE

Ouvert aux enfants âgés de 6 à 12 ans, il est organisé sur le quartier de "Maison-Rouge" :

- dans le local social, 10 square de Maison-Rouge
- dans le local de l'Association, 21 Av. Le Gonidec
- et sur les terrains de jeux environnants

il fonctionne tous les mercredis, au cours de l'année scolaire, l'après-midi

de 13h30 à 18h

ACCUEIL DES ENFANTS
AU 10 SQUARE DE MAISON-ROUGE

la participation financière est de 3,50 francs par 1/2 journée (à remettre aux enfants lorsqu'ils se rendent au Club).

les enfants peuvent s'y rendre les mercredis de leur choix,

à condition d'être inscrits auparavant

L'inscription est gratuite et valable pour l'année scolaire.

Les inscriptions seront prises toute l'année :

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi, au B.A.S. en Mairie, rez-de-ch.
- le mercredi après-midi, au 10 square de Maison-Rouge.

place à vos critiques et à vos suggestions...

18

où sont-elles ?

- Au Bureau de Poste
- Au Syndicat d'Initiative
- Rue Pasteur (au Pont)
- Boulevard Waldeck-Rousseau (angle de la rue de la Cotinière)
- Boulevard Louis-Giroux (près boîte aux lettres)
- Square Henri-Dunant

POUR VITRÉ
Vos Critiques
Vos Suggestions

- Q - Plusieurs personnes et signatures réclament la réfection de la rue de Pré-Clos, du Boulevard de Laval, du Bd Waldeck-Rousseau
- R - Les services compétents sont avisés, il s'agit de travaux programmés pour 1979.
- Q - Vous aviez promis des corbeilles à papiers
- R - La mise en place de 60 corbeilles nouvelles se poursuit.
- Q - Je vous signale que les plaques d'égoûts rue de Fougères, face à la maternité, sont décollées, ce qui cause un bruit très désagréable ; il y a également la rue Abbé-Cousin qui est de plus en plus fréquentée et toujours pas goudronnée.
- R - Plaques d'égoûts : nous sommes en relation avec le constructeur pour les réparations qui lui appartiennent, quant à la rue Abbé Cousin, son goudronnage est programmé pour 1979.

- Q - Très joli le square de la rue de Brest vous avez simplement oublié les poubelles ...
- R - Il y en aura d'ici peu. Il s'agissait d'un problème de livraison. Merci toutefois pour cette remarque très justifiée et aussi merci pour les compliments.
- Q - Ne serait-il pas possible d'installer un grillage et un portail sur le mur qui sépare les jardins SNCF et la place dans le quartier de la Poulitière à chaque instant, des enfants traversent la voie ferrée
- R - C'est en effet une affaire importante de sécurité. Il ne s'agit pas d'un problème à résoudre par la municipalité, mais par les propriétaires des terrains riverains concernés.
- Q - Serait-il possible de passer effectuer un nettoyage et désherber la rue du Champ Saint-Nicolas ?
- R - Cette suggestion est retenue, une visite d'entretien sera effectuée.

- Q - Prévoir si possible l'élargissement de la rue de la Longuerie,
- R - Ce projet est retenu, mais avant un problème foncier doit être résolu.

- Q - Prévoir le passage souterrain de la gare, rénovation, peinture, et propreté

- R - Les travaux sont pratiquement achevés. Il est enfin maintenant en bon état.

- Q - A quoi servira la gendarmerie actuelle, lorsque la nouvelle sera construite ?

- R - S'il s'agit de la partie de la gendarmerie, rue du Collège, il n'y a encore aucune décision de prise.

- Q - Pourquoi ne pas repeindre les murs intérieurs du cloître des Bénédictins ?

- R - Une étude, suite à un projet, a déterminé un prix assez élevé, il y a des priorités à respecter et pour l'instant, ces travaux restent à l'état de projet.

- Q - Suite à l'affaissement d'une plaque d'égoût rue de Brest, il y a un décollage qui occasionne du bruit lorsque les véhicules passent

- R - C'est exact, la réparation sera effectuée d'ici la fin de l'année, à signaler que pour réaliser cette réparation, il faut détourner la circulation.

- Q - Plusieurs questions relatives à l'éclairage des accès au C.E.S. de Saint-Etienne

- R - L'ensemble de ces voies sera doté d'éclairage d'ici la fin de l'année 1978, ou au mois de janvier 1979.

- Q - Peut-on espérer un jour que le stationnement sera interdit rue Pasteur ?

- R - Deux demandes contradictoires émanent de la rue Pasteur :

- 1) la fluidité, la facilité et la sécurité de circulation, qui exigeraient l'interdiction du stationnement

- 2) la vitalité du commerce qui a besoin de stationnement, sinon les clients risquent de fuir ... et c'est une menace pour quelques familles

Nous pensons à une solution de conciliation pour les prochains mois. Un petit parking de 7, 8 places dans le secteur, ce qui nous permettrait de limiter à 4 voitures le stationnement rue Pasteur, dans la partie la plus large, et pour une durée maximum de 30 minutes de stationnement.

- Q - Plusieurs questions à nouveau sur ... les chiens et leurs quotidiens souvenirs ! ...

- R - Il n'y a pas de semaines où les boîtes à idées ne recueillent pas de critiques à ce sujet. Dans le précédent bulletin, nous avons fait paraître un article à ce sujet, il est certain que les chiens, quoique intelligents, dans certains cas, s'il ne leur manque que la parole, ils n'ont certes pas la faculté de lire le bulletin, alors que leurs maîtres et maîtresses soient un peu plus raisonnables et qu'ils n'offrent pas aux autres ce qu'ils souhaitent eux-mêmes éviter. Certaines rues du "Vieux Vitré" sont à ce sujet très critiquées pour leur malpropreté, mais si pour les papiers, nous pouvons faire un effort, pour le reste, cela peut être évité.

- Q - Il serait nécessaire de limiter la vitesse au virage de Villaudin, à 45 ou 50km/h

- R - Pour l'instant, il y a une limite à 60km/h, qui n'est déjà pas toujours respectée, ce qui justifie de plus en plus, pour des raisons de sécurité, des contrôles de vitesse dans la ville.

- Q - Il serait souhaitable dans le quartier du Mée, qu'il soit aménagé un passage piéton face à la sortie du parking de la grande surface et qu'à la sortie de ce parking, soit installé un panneau "STOP".

- R - L'idée est retenue. Pour le panneau "STOP", il s'agit d'un parking privé, la solution peut suivre votre suggestion.

Q - Pouvez-vous prévoir un passage piéton au carrefour rd Louis-Giroux, Bd Châteaubriant, sens Vitre-La Guerche ?

R - Il est prévu dans l'immédiat, sous la flèche, de placer un panneau "priorité piétons".

Q - Pourquoi la rue Fallon ne serait-elle pas piétonne ? en effet, les voitures l'utilisent pour rejoindre la rue des Augustins, et causent ainsi du danger

R - Effectivement, cette idée nous a déjà été suggérée, mais pour l'instant, il y a des contraintes à réserver cette rue aux piétons ; toutefois, un peu de discipline aux usagers motorisés qui, s'ils choisissent le trajet le "moins long", peuvent y joindre la vitesse la "plus réduite".

Q - Je constate que vous aménagez diverses rues en zone bleue. Mais, de quelle heure à quelle heure, et quels jours ?

R - Il s'agit de la "réglementation" du Code de la Route, qui d'ailleurs est identique dans toutes les villes avec zone bleue, alors prenez quand même note : tous les jours, sauf le dimanche, de 8h à 12h et de 14h à 19h.

D'autre part, pour bien matérialiser cette zone bleue, afin d'éviter les procès-verbaux, un trait bleu rappellera prochainement aux automobilistes l'obligation du disque.

Q - Quelques remarques concernant l'école de la Hodeyère, à savoir qu'il n'y a pas de garderie le mercredi et les vacances scolaires.

R - Tout d'abord, il est dommage que ces remarques ne soient pas signées, ce qui ouvrirait quand même un dialogue et un échange des points de vue de chacun, mais il en est ainsi ! Le nombre et les horaires de garderie ont déjà été allongés.

Toutefois, il y a un projet en cours concernant l'extension du "Centre de Loisirs", pour les enfants de 3 à 6 ans, et l'utilisation des locaux de la maternelle de la Hodeyère.

Q - Quelques familles souhaiteraient un car de ramassage scolaire ou le passage du bus, pour les élèves de certains quartiers.

R - Les circuits du bus seront réfléchis, ainsi que les horaires, mais que les familles fassent preuve d'un peu de bon sens !! pour 500 mètres à faire à pied par des jeunes de 7 à 15 ans, et des familles demandant un transport ! ... ce n'est pas possible de répondre favorablement à de telles demandes ; d'une part, ce fait limiter au maximum les coûts de fonctionnement et d'autre part, quelques centaines de mètres à pied ne sont certainement pas préjudiciables aux études, encore moins à la santé, n'est-ce pas réclamé par d'autres familles, d'augmenter les heures de sport et de plein air.

REMARQUE (avec des yeux nouveaux) :

"Ville merveilleuse, conservez-lui le plus longtemps possible, son cachet !" une Parisienne

Chère MAGALI,

nous avons bien trouvé ta lettre que tu désirais adresser au Père Noël ... nous l'avons fait suivre "en express", et espérons que tu as maintenant ta petite cabane en toile.

Q - S.V.P. toutes les vieilles rues pourraient-elles être piétonnières ?

R - Votre souhait est certes très agréable, mais il faut lier vitalité, tourisme, circulation.

Nous pensons à quelques rues piétonnes, mais nous voulions auparavant avoir suffisamment de places de stationnement.

Q - "Cette boîte à idées et à critiques est très utile"

R - Merci de cette remarque et aussi de l'utiliser ; mais que le plus possible d'utilisateurs signent leurs critiques, c'est aussi notre souhait, cela nous permet de vous répondre, aussi d'avoir des précisions parfois très utiles.

Q - Il serait bon de faire savoir aux gens, qu'après 9 heures le matin, il est interdit de secouer patins, chiffons et autres sur la rue

R - Tout d'abord, Monsieur, vous avez posé plusieurs questions, pour lesquelles les réponses sont faites séparément, pour ce qui est de la question concernée ci-dessus, elle vaut elle-même avis et information, que chacun en prenne bonne note.

Q - Pensez-vous à améliorer l'éclairage du Château ? une beauté pareille ...

R - Dans le cadre du secteur sauvegardé, une étude est en cours pour cette illumination, reste aussi à juger le coût ! et oui, rien n'est gratuit ... nous serons très bientôt éclairés sur ce point.

Merci à ce Vitréen, qui nous adresse très amablement des suggestions, souvent justifiées, avec les photos, des propositions et aussi toutes ces remarques sont signées ... Merci de votre participation.

Q - Comme VITRE est jumelée avec la ville allemande d'HELMSTEDT, je trouve qu'il faudrait l'indiquer aux entrées de la ville

R - Après les cérémonies officielles de jumelage, nous procéderons bien entendu à cette installation.

Q - Il y a route de Rennes, un panneau sur lequel il est inscrit "plan de la ville", mais il n'y est pas

R - Ce panneau appartient à une société de publicité et non à la ville.

Q - Nous voudrions que la balayeuse passe boulevard du Prêche

R - Après vérification, elle doit y passer le mardi.

Q - Rue du Château, rue Beaudrairie, des odeurs désagréables circulent, surtout l'été, pouvez-vous y faire quelque chose ?

R - Partiellement, il y a de vieilles installations à revoir, mais pour beaucoup, la raison essentielle a fait l'objet d'un article dans le précédent bulletin, à savoir que tous les habitants ne sont pas raccordés au réseau d'égouts, c'est une obligation dans les deux ans qui suivent l'installation du réseau. La Compagnie Générale des Eaux est chargée du recensement. Sachez que les intéressés risquent une amende. Il nous est réclamé des réseaux d'égouts, une ville plus propre, alors ne faut-il pas que chacun y participe ?



vitré, une ville sportive !!

2196 licenciés dans les clubs

/A.S.V./	
.licenciés	= 223
.école de foot	= 104
total	= 327
.Nbre équipes	= 14

/JUDO-CLUB/	
.licenciés	= 110

/TENNIS-CLUB/	
.licenciés	= 220
.école de tennis (jeunes)	= 94
total	= 314

ETRIER VITREEN	
.licenciés	= 135
.scolaires	= 102
total	= 237

/CYCLO-CLUB-VITREEN/	
.licenciés	= 41

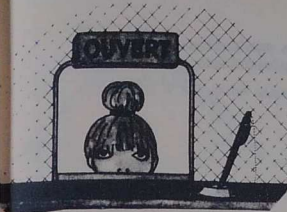
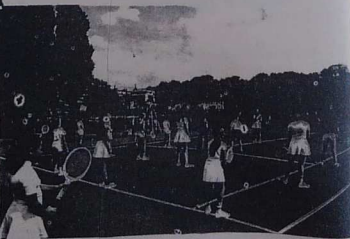
/AURORE	
.licenciés en :	
basket	= 399
gymnastique M	= 11
gymnastique F	= 35
athlétisme	= 80
tennis de table	= 5
tc	= 7
total	= 700

.écoles de :	
gymnastique M	= 54
gymnastique F	= 89
athlétisme (G-F)	= 25
total	= 168
.Nbre équipes de basket	= 39

/GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	
.licenciés (F)	= 210
.licenciés (M)	= 51
.licenciés 3è âge	= 35
total	= 296

/CYCLO-TOURISME/	
.licenciés	= 135

/LA VITREENNE/	
.licenciés en :	
athlétisme	= 30
basket	= 101
hand-ball	= 83
foot-ball	= 120
total	= 334
.écoles de :	
hand-ball	= 20
foot-ball	= 50
total	= 70
total g ^{al}	= 404
.Nbre d'équipes de :	
basket	= 10
hand	= 8
foot	= 7
total	= 25



mieux informé pour mieux vivre

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION :

2, rue des Bénédictins - Le lundi : de 9h à 13h et de 14h à 17h
 Le mardi : de 14h à 17h
 Le mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30
 Le jeudi : 14h à 17h

CONSEILLER PROFESSIONNEL :

Agence Nationale pour l'Emploi, 4 bd des Rochers - tél. 75.11.88
 - tous les jeudis

ASSEDIC :

2, rue des Bénédictins - Le mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

CHAMBRE DES METIERS :

en Mairie - tous les jeudis matins, de 9h à 12h

A.P.A.S.E. : ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE EN ILLE-ET-VILAINE

49, rue Alphonse-Guérin à Rennes - tél. 36.30.43
 - pas de permanence sur Vitré, mais présence sur rendez-vous au dispensaire, 60 bd Châteaubriant

C.I.L. = COMITE INTERPROFESSIONNEL DE LOGEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

en Mairie - le 2è lundi de chaque mois, de 9h à 13h

C.I.A.L. = CENTRE D'INFORMATION ET D'AIDE AU LOGEMENT

en Mairie - les 2è et 4è lundis de chaque mois, de 10 à 12h
 le 3è jeudi, de 17 à 19h.

ADASEA D'ILLE-ET-VILAINE (installation des jeunes agriculteurs, modernisation des exploitations, etc ...)

en Mairie - Le 1er lundi de chaque mois, de 9 à 12h

CAISSE ARTISANALE BRETONNE D'ASSURANCE VIEILLESSE

2, rue des Bénédictins - tous les 2è vendredi de chaque mois, de 14 à 16h.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE

rue du 70ème R.I. - du lundi au vendredi, de 8 à 12h15, de 13 à 17h15 (aucun règlement le mercredi).

C.R.I.A - I.R.C.A. (CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGRICOLE)

en Mairie - Le 4è mardi de chaque mois, de 10h à 11h

C.S.F. (CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES)

en Mairie - Le 2ème mercredi de chaque mois
 . de 13h45 à 17h en été
 . de 13h45 à 16h30 en hiver

C.I.C.A.S. (CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE)

(information et aide administrative aux personnes âgées et aux futurs retraités)

Maison de Santé "La Gautrays", rue de Paris

- 2è et 4è jeudi de chaque mois, de 14h à 16h30

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

antenne mobile : caravane Place du Château

- Le 2è lundi de chaque mois, 10 à 12h30, 14 à 16h
 - Le 4è jeudi de chaque mois, 9 à 12h30, 14 à 16h

secteur de Maison-Rouge :

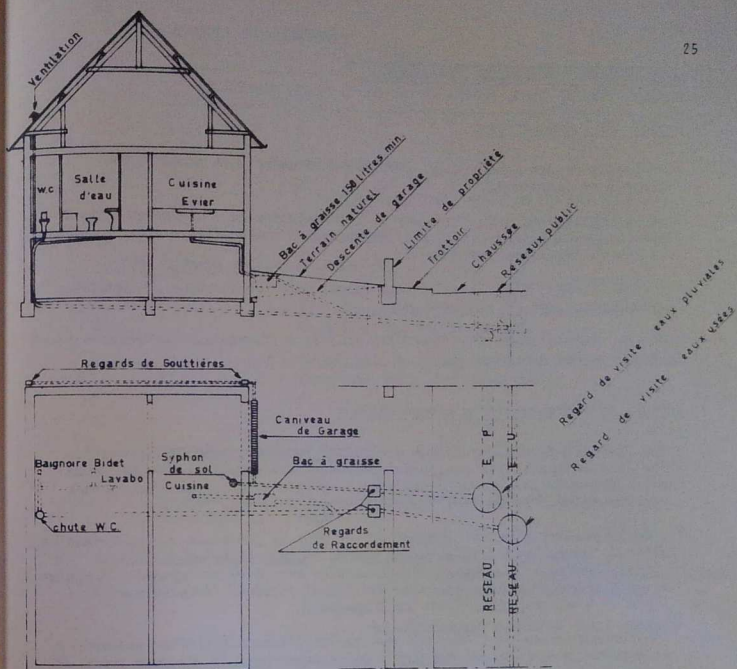
- Le 4è vendredi de chaque mois, de 9h à 13h

M.S.A. = MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

9 Place du Marchix

- Conseillère en économie sociale et familiale, les 2è et 4è lundi de chaque mois, de 10 à 12h
 Assistante sociale spécialisée en agriculture, tous les lundis, de 9h30 à 12h30.

Comment raccorder vos branchements au réseau E U



1 - CE QU'IL FAUT RACCORDER

a) aux réseaux eaux usées :

- Les W.C., les eaux venant de la salle d'eau
- Les évier seront raccordés au réseau eaux usées après le passage dans le bac à graisse, d'une contenance d'eau de 200 litres.

b) aux réseaux eaux pluviales :

- sont à raccorder aux réseaux eaux pluviales les eaux venant des toitures, du caniveau de la descente de garage, les eaux de lavage de l'intérieur du sous-sol et de l'entrée de garage ne peuvent être raccordées au réseau public, prévoir un puisard d'épandage souterrain ou une pompe de relèvement posé dans un regard au sous-sol.

2 - DELAI DE RACCORDEMENT

Le raccordement doit être réalisé par un maçon après avoir pris contact avec les services techniques avant un délai de 2 ans maximum.

(suite)

EXTRAITS REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTALArticle 42 : évacuation -

- l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées doit pouvoir être assurée en permanence.
- aucun obstacle ne doit s'opposer à la circulation de l'air entre l'égoût public, les évents des chutes d'aisances et d'évacuations des eaux sales ou les ventilations des fosses.
- il est interdit d'évacuer des eaux sales dans les ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales et réciproquement.
- aucune chute d'aisance ne peut être établie à l'extérieur des constructions en façade sur rue.

Article 48 : dispositifs d'accumulation -

- Les dispositifs d'accumulation destinés à recevoir, avant éloignement, les eaux sales et les eaux usées provenant des immeubles lorsque ceux-ci sont desservis par une voie publique ou privée non pourvue d'un ouvrage réglementaire d'évacuation, sont constitués de fosses fixes.
- L'établissement d'un tel dispositif, ne peut se faire que sur autorisation délivrée après avis de l'autorité sanitaire, par le Maire du lieu de l'installation : la demande d'autorisation doit être accompagnée d'un plan de situation, d'un plan de masse sur lequel figurent l'emplacement de la fosse et les caractéristiques du dispositif.
- L'autorisation ne peut être obtenue que si l'impossibilité de recourir à un système de traitement et d'évacuation conforme à la réglementation en vigueur est constatée, c'est-à-dire que s'il n'y a pas de réseau fixe à l'immeuble.

-.-

la bibliothèque municipaleNous rappelons les horaires d'ouverture :

Elle a ouvert ses portes, à l'angle de la rue de la Trémoille et de la rue Beaudrairie, le mercredi 29 novembre, à 14 h, et c'est d'emblée, 108 nouvelles inscriptions qu'elle a enregistrées cet après-midi là.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont aidé à son aménagement (travaux, préparation et transports des livres ...)

Nous espérons qu'elle répondra à votre attente et que vous vous y sentirez chez vous.

(Le mercredi : 14h à 18h
 (Le jeudi : 18h30 à 16h
 (Le vendredi : 17h30 à 17h30
 (Le samedi : 14h à 18h
 (Annexe Maison-Rouge,
 (Le jeudi : 18h30 à 19h45

LA RENOVATION DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE DEVIENT INTERESSANTE

quelques exemples ...

selon votre cas, selon vos possibilités ...

Deux grandes raisons d'intérêts :

- A - les subventions surtout pour les propriétaires bailleurs qui louent ensuite
- B - le montant de l'aide personnalisée au logement (ancienne allocation logement).

1) PROPRIETAIRE BAILLEUR

- immeuble comportant 3 logements dont un est occupé (deux type 2, un type 1 bis)
- nature des travaux (- mise aux normes totales (chauffage, sanitaire, électricité, menuiseries extérieures)
(
(
(- redistribution complète des logements
- montant global des travaux : 184.938 francs T.T.C.
(prix moyen au m2 de surface habitable : 1.411 francs/m2)
- plan de financement
 - Coût des travaux = 184.938 F
 - subvention ANAH = 126.662 F
(majoration de 1,80 avec conventionnement)
 - reste à charge = 58.276 F
 - apport personnel = néant
 - emprunt : prêt conventionné : 59.000 F
- amortissement de l'emprunt
 - amortissement sur 7 ans
 - remboursement mensuel : 1.004 francs en barème constant
 - montant total des loyers perçus : 1.182 francs par mois permet de bien équilibrer le remboursement de l'emprunt.

2) PROPRIETAIRE BAILLEUR

- . immeuble comportant 2 logements (1 T1 bis - 1 T2) tous les 2 vacants
- . nature des travaux
 - (- mise aux normes totales (sanitaires, chauffage central, électricité, menuiseries extér.)
 - (- redistribution des logements
 - (- toiture
- . montant global des travaux : 126.107 TTC (1.461 francs le m2 habitable)

plan de financement

- coût des travaux : 126.107
- subvention ANAH : 78.011 (avec majoration de 1.80)
- reste à charge : 48.096
- apport personnel : néant
- emprunt : prêt conventionné = 50.000

amortissement de l'emprunt

- amortissement sur 7 ans
- remboursements mensuels : 851 F
- loyers mensuels conventionnés : 830

. le locataire est relogé temporairement pendant les travaux. Les loyers étant conventionnés, celui-ci bénéficiera, après travaux, de l'A.P.L. (aide personnalisée au logement).

Dans ce cas-ci, une personne âgée, à faible revenu, aura droit à une A.P.L. de 297 francs pour un loyer après travaux de 417 francs. Son loyer à charge sera donc de 120 francs. Le loyer avant travaux étant de 100 F.

3) UN PROPRIETAIRE OCCUPANT

jeune ménage de 3 personnes.

- . immeuble de 1 niveau + combles (type 4 avec jardin
- . nature des travaux :
 - (- mise aux normes totales
 - (- redistribution complète des logements
 - (- reprise toiture, ravalement façades
- . montant global des travaux d'amélioration : 152.228 francs (prix moyen au m2 : 1.136 frs)

plan de financement

- coût des travaux : 152.228 francs
- P.A.H. (prime à l'amélioration de l'habitat) : 10.000 francs
- reste à charge : 142.228 francs
- apport personnel : 36.300 francs
- emprunt, prêt conventionné : 106.000 francs

amortissement de l'emprunt

- amortissement sur 15 ans
- remboursements mensuels : 1.150 F
- montant des revenus : 47.760 F annuel
- A.P.L. : 350 francs mensuellement
- montant réel du "loyer" : 800 francs mensuellement

du conseil d'école... au budget municipal

A l'occasion des élections aux Conseils d'école, il nous paraît bon de rappeler que ces derniers sont un lieu de concertation et de dialogue entre les instituteurs, les parents et la municipalité, en vue d'améliorer le bien-être des enfants.

Les réalisations qui en découlent, si elles émanent parfois des souhaits des parents de toutes les fédérations, et pas seulement d'une fédération comme semblerait le faire croire un tract, des enseignants, sont aussi le fruit des décisions et des priorités définies après concertation par les élus locaux.

Nous souhaitons que cet aspect ne soit pas oublié, car très vite, on ne parle plus de ce qui est acquis, pour passer à de nouveaux besoins, à de nouvelles demandes. La bonne volonté des élus, aussi grande qu'elle puisse l'être, doit se mesurer aux limites d'un budget municipal, qui sont réelles, et ne permettent pas de réaliser tout et tout de suite.

Nous restons fidèles à une politique active pour l'enfance et la jeunesse de Vitré. Des étapes importantes ont déjà été franchies... mais il nous paraît utile de rappeler, à l'aide de quelques chiffres, ce que représente pour la collectivité, ce bien-être que nous souhaitons tous, mais aussi que nous payons tous.

I - TRAVAUX D'AMELIORATION DANS LES BATIMENTS :

(tous réalisés en 1978 ou en cours d'achèvement)

	école	travaux	vitré
de la Baratière :			
. maternelle	=	installation de sanitaires près de la salle de repos	5.000
. primaire	=	réfection de la cour (enrobés)	30.000
du Château :			
. maternelle	=	carrelage d'une classe et du couloir	15.000
. primaire	=	(deux classes refaites à neuf (peinture - électricité)	12.000
		(installation d'un escalier extérieur	11.000
Pierre-Lemaître :			
. maternelle	=	(carrelage d'une classe	8.000
		(aménagement de sanitaires	65.000
. primaire	=	(toiture du préau	35.000
		(rideaux d'occultation de 3 classes	5.000
		(remise à neuf de deux classes	12.000
		(remise en état de la salle de sport	30.000

II - CREDIT D'EQUIPEMENT POUR LA BIBLIOTHEQUE ET LA SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA HODEYERE	12.000
III - ACHATS DE MATERIEL DE REPRODUCTION ET AUDIO-VISUEL :	
. <u>écoles maternelles</u>	
- 5 magnétophones à cassettes	2.000
- 6 électrophones	5.000
. <u>écoles primaires</u>	
- 3 duplicateurs à alcool	4.000
- 2 thermocopieurs	4.000
IV - ACHATS DE JEUX ET MATERIEL EDUCATIF DANS LES GARDERIES	4.000
V - ACHATS DE PETIT MATERIEL SPORTIF	6.000
VI - TRANSPORTS DES ENFANTS AU BASSIN D'APPRENTISSAGE MOBILE ET SUR LES TERRAINS DE SPORT - SORTIE DES ENFANTS DE MATERNELLE POUR VISITER UNE FERME	20.000
VII - ARBRE DE NOEL DES MATERNELLES	5.400
VIII - SUBVENTION POUR CLASSES DE NEIGE	12.500

Toutes ces dépenses s'ajoutent évidemment aux frais courants de personnel, mobilier, matériel, entretien, chauffage, électricité, eau, etc ... etc ..., que l'on retrouve tous les ans et qui subissent l'augmentation du coût de la vie, ainsi qu'au crédit de fournitures scolaires (55 francs par enfant en primaire et 50 francs en maternelle, en 1978).

à propos

Q - Deux personnes se plaignent de la mauvaise image qu'aurait VITRE en sortant de la gare ... et particulièrement du débâtement d'un certain immeuble.

R - Nous rappelons qu'au cours de cet hiver, des plantations seront faites sur la place pour l'agré-
ment.
Quant à l'immeuble en cause, nous

partageons votre souci, mais juridiquement la ville de Vitre ne dispose pas de moyens. Nous souhaitons comme vous que des travaux puissent y être faits.

Q - Une trentaine de jeunes ont signé une pétition pour avoir une piste de skate-board à Vitre

R - Nous nous renseignerons début janvier sur le financement d'une piste, si le coût en est très limité, nous pourrions proposer cet équipement parmi les travaux de 1979.

concours des maisons fleuries

LES LAUREATS 1978

1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue -

1 - M. CHAUVEL Jean-Marie	12, rue du P. de la Guéretterie
2 - Mme BAILLEUR Madeleine	31, rue Racul David
3 - Mme BERNARD Renée	44, boulevard Waldeck-Rousseau
4 - M. HOUVIEZ Cyrille	2, avenue le Gonidec de Traissan
5 - M. DARE Jean-Louis	45, rue Hardy de la Largère
6 - M. ROZE Joseph	2, allée du Mail
7 - M. BELLIER Victor	60, boulevard Waldeck-Rousseau
8 - M. MOREL Joseph	"la Fréminière" route de la Chapelle-Erbrée
9 - M. HERVI Albert	12, avenue le Gonidec de Traissan
10 - Mme BEAUGENDRE Henri	26, route de Redon
11 - M. SAILLANT Maurice	20, rue Beauséjour
12 - M. COUPEL Jean	20, rue de Brest
13 - Mme POTEL	21, rue des Epinettes
14 - M. FAUCHEUX Pierre	1, rue de la Cotinière

2ème catégorie : Décor floral installé sur la voie publique -

1 - M. ROZE Ange	17, avenue le Gonidec de Traissan
------------------	-----------------------------------

3ème catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue -

1 - M. PATREAU Michel	14 bis rue du 70ème R.I.
2 - Mme PILARD Jeanne	13, place Notre-Dame

4ème catégorie : Fenêtres ou murs -

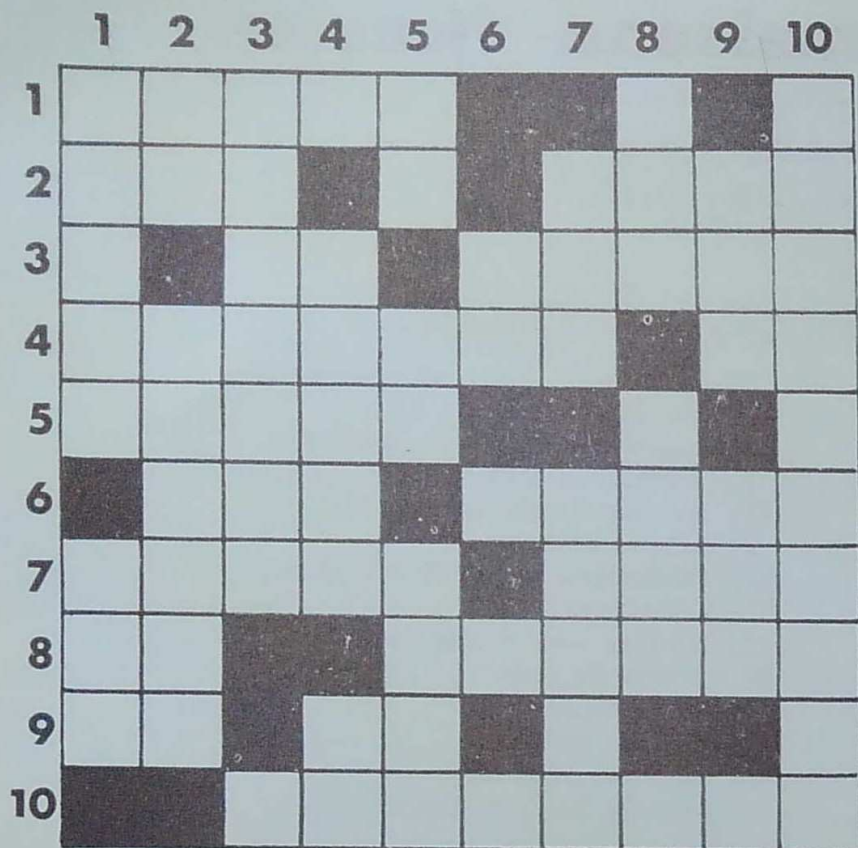
1 - M. MESSU Emmanuel	9, rue Sainte Croix
-----------------------	---------------------

5ème catégorie : Immeubles collectifs et notamment H.L.M. comportant au moins 8 appartements fleuris -

1 - Syndicat des copropriétaires, immeuble résidence de la Mériaux,	14 bis rue du 70ème R.I.
---	--------------------------

6ème catégorie : Hôtels restaurants ou cafés avec ou sans jardin - (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique, a été pris en considération)

1 - Mme SORIN Josette	1, rue de Rennes
2 - M. PORCHER Louis	44, rue de Brest



les croisillons de notre ville

Horizontalement

- 1 - Fragile et de glace et pourtant la ville qui porte son nom est dotée d'un château ni cassé, ni glacé, mais classé. 2 - entourée d'eau. - avec du rhum. 3 - petit ruisseau. - pour conduire l'eau, il faut ... 4 - dans les boîtes à idées, nous les préférons signées. - partie des abréviations d'une association de Vitré qui roule. 5 - à l'examen, peut précéder l'oral. 6 - début de relatif. - rue de Vitré qui ne vieillit pas. 7 - bien les choisir à la roulette. - ce n'est pas donné. 8 - dans. - ne mettez pas le pied à côté, celui de Vitré est installé dans le quartier d' "allez les verts". 9 - verbe être conjugué. - partie de celle des Gais Lurons. 10 - thème du bulletin n° 3

Verticalement

- 1 - Chez nous, son Hôtel est un château. - quartier de la piscine. 2 - après tu. - on y met des objets de valeur. 3 - à Vitré, ils sont noirs et hauts. 4 - se joint à l'agréable. - 3è note. 5 - dans. - partiellement la station de Max Meinier. - île de Bretagne. 6 - la première et la cinquième du bulletin. 7 - il sillonne notre ville. - rue de Vitré qui file vers le Val, bien prononcée, mais mal orthographiée. 8 - quand il s'agit d'ordures, ils sont repérés aux entrées de la ville. - ingrédient d'une sauce*. 9 - alouette, je te plumerai, je te plumerai le ... - ève dans le désordre. 10 - il fallait en parler ! les uns sont pour, les autres, contre ! mais il y a juste la "place" pour l'inscrire, même au pluriel.

* phonétiquement

grille réponse
dans le prochain bulletin

pour l'année 1979

vos élus et le personnel municipal

vous offrent leurs

<< MEILLEURS VŒUX >>